





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-197**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1154867-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PROGRAMMATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE ' PHARAON, OSIRIS ET LA MOMIE ;
L'EGYPTE ANCIENNE ' AU MUSEE GRANET DU 17 AVRIL AU 20 SEPTEMBRE 2020**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PROGRAMMATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « PHARAON, OSIRIS ET LA MOMIE ; L'EGYPTE ANCIENNE » AU MUSEE GRANET DU 17 AVRIL AU 20 SEPTEMBRE 2020 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence possède un patrimoine pharaonique exceptionnel, constitué depuis plus de deux siècles et essentiellement dû à de grands collectionneurs des XVIIIe et XIXe siècles. L'importance qualitative de la collection aixoise place le musée Granet au rang des musées égyptiens d'importance, malgré sa modestie quantitative (environ 150 objets).

Cette collection fut présentée au public en 1995 et donna lieu à un catalogue raisonné. Alors que l'on va bientôt fêter les 200 ans du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion et en vue de rappeler au public la connaissance de cette richesse patrimoniale, le musée Granet souhaite de nouveau présenter les objets égyptiens de son fonds dans le cadre d'une importante rétrospective à l'été 2020. A cette fin, il a confié un commissariat scientifique à Monsieur Christophe Barbotin, conservateur au musée du Louvre et spécialiste de la collection aixoise. Dans le cadre de ses relations avec les musées de province, le musée du Louvre a accepté de faire bénéficier le musée Granet de son expertise et de prêts complémentaires permettant de mettre en valeur la collection aixoise dans le cadre d'une collaboration généreuse et inédite.

Grâce à ce partenariat exceptionnel avec le musée du Louvre, grâce aussi aux prêts (sous réserve de leur acceptation) par des collectionneurs privés et par des institutions prestigieuses comme les musées de Glasgow, de Copenhague ou de Turin, cette exposition devrait permettre d'illustrer certains aspects de la civilisation égyptienne et de faire connaître les fonds des musées de province souvent trop oubliés.

Comprenant approximativement 180 œuvres, l'exposition sera une approche du patrimoine égyptien légué par l'Histoire à la ville d'Aix-en-Provence, à travers une présentation thématique articulée à la nature du fonds et déterminée par ses objets phares. Une première partie évoquera les grandes personnalités d'Aix-en-Provence qui collectionnèrent des objets égyptiens qu'ils léguèrent ensuite à la ville. Une deuxième section mettra l'accent sur le thème royal et évoquera la figure du dieu Osiris et des autres dieux d'Egypte. Un troisième volet sera consacré à la représentation de la mort par l'évocation d'une tombe, avec sa chapelle puis son caveau.

L'exposition sera complétée par d'importants espaces de médiation à destination des familles. Dans l'une de ces salles, des photographies de grande taille permettront de reconstituer une partie de la tombe du pharaon Merenptah, fils et successeur de Ramsès II (fin XIIIe siècle av. J. -C.), dans la Vallée des Rois à Thèbes-Ouest, à partir d'une couverture numérique réalisée in situ par les archéologues du Louvre. D'autres espaces seront dédiés à la documentation (textes, dessins, photographies, consultation documentaire) et proposeront la manipulation de dispositifs multimédias innovants.

Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à 443 000,00 euros T.T.C.

L'objet de la présente délibération est d'approuver le projet de l'exposition et le budget afférent.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'organisation de cette exposition au musée Granet pour 2020;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou tous les documents se rapportant à cette exposition afin de permettre son organisation;

DL.2019-197 - PROGRAMMATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE ' PHARAON, OSIRIS
ET LA MOMIE ; L'EGYPTE ANCIENNE ' AU MUSEE GRANET DU 17 AVRIL AU 20
SEPTEMBRE 2020 -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»